

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00339

**ANDREZIEUX BOUTHEON - CREATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUR LA
RM 1082 - AVENUE HELENE BOUCHER - MODALITES DE LA CONCERTATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 74
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 93

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230033910

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI,
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Luc BASSON, M. Gilles BOUDARD, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL, M. Gilles PERACHE,
M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, Mme Corinne SERVANTON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

ANDREZIEUX BOUTHEON - CREATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUR LA RM 1082 - AVENUE HELENE BOUCHER - MODALITES DE LA CONCERTATION

Le contexte

Saint-Etienne Métropole a décidé en juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan Vélo Métropolitain, avec pour ambition à l'horizon 2030 la multiplication par trois de la part modale du vélo dans les déplacements à Saint-Etienne en la portant à 3 %.

Dans ce cadre, le projet de la création d'un itinéraire pour modes actifs permettant de franchir l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon, et empruntant la route métropolitaine RM1082 (avenue Hélène Boucher) sur un linéaire de 2,2 km a été identifié comme prioritaire.

L'avenue Hélène Boucher est une route à fort trafic routier avec une part importante de poids lourds. Elle ne dispose pas d'aménagements cyclables et de trottoirs. De plus, l'avenue passe l'autoroute 72 qui représente une barrière physique canalisant les flux de circulation sous les ouvrages de franchissement. Les échanges entre les différents pôles générateurs de déplacements d'Andrézieux-Bouthéon tels que les Zones Commerciales, Zones Industrielles mais également les Zones Résidentielles situées à l'ouest de la commune sont rendus difficiles pour les modes doux.

Les enjeux sont ainsi de faciliter la connexion entre ces pôles par une liaison cyclable et piétonne en les sécurisant.

Le projet

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- permettre une traversée sécurisée pour les modes actifs de l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon sur l'avenue Hélène Boucher ;
- organiser un itinéraire cyclable structurant d'intérêt métropolitain sur l'axe Plaine sur cette même rue.

Le budget total de l'opération est de 3,9 M € HT (valeur 2023). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 1,9 M € de l'Etat au titre du fonds de mobilités actives ;
- 0,15 M € du Département de la Loire ;
- 0,2 M € de la DREAL via une convention spécifique MOBYLISE.

Le planning prévisionnel vise une réalisation phasée avec un démarrage des travaux en 2024 pour une mise en service progressive de 2024 à 2026.

Le Code de l'urbanisme prévoit la tenue d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 en son alinéa 3 et de l'article R-103-1 alinéa 2 pour les investissements routiers réalisés en agglomération, de plus de 1 900 000 € HT et conduisant à la création de nouveaux ouvrages. Cette concertation viendra nourrir les phases d'études permettant aux élus de se prononcer sur un projet partagé.

Les modalités de concertation

Cette concertation préalable se déroulera à l'automne 2023.

Les modalités en seront les suivantes :

- une réunion publique à proximité du lieu du projet ;
- la mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre de recueil des avis papier et numérique à Saint-Etienne Métropole, 2, avenue Gruner Saint-Etienne et en mairie d'Andrézieux-Bouthéon ;
- la création d'une page web sur le site de Saint-Etienne-Métropole relayée sur le site internet de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;
- le bilan de concertation soumis à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le lancement de la concertation suivant les modalités décrites dans la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD